Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 030-213000623-20210927-DEL2021_061-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 22

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 27

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés:

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Frédéric Brauge

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

▶ DEL2021_061 <u>Création d'un emploi permanent à temps complet</u>

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 1^{er} avril 2021 par laquelle un poste de chargé de communication contractuel à temps non complet avait été créé.

Il indique qu'en raison de l'évolution des besoins, il convient de créér, à compter du 1^{er} novembre 2021, un emploi permanent de chargé de communication à temps complet.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID: 030-213000623-20210927-DEL2021_061-DE

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la création d'un emploi permanent de chargé de communication à temps complet.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote:

Présents	22
Procurations	05
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents. Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Certifié conforme au registre.

> Le maire, André SAUZEDE